

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 23/01/2019	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-1764

1. Intitulé du projet

Réaménagement d'un centre commercial intermarché, des cellules commerciales (Brico-Cash et Kiabi) et de la station-service à ST-CYPRIEN & BONSON (42) sur les parcelles AE 33, 51, 53, 59, 61, 62, 64, 66, 68 à 74 76 à 78, une partie de 94 et 96 sur la commune de BONSON et les parcelles AL n°109, une partie de 276, 292, 293, 295, 299 et 300.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Parking de 430 places de stationnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le réaménagement d'un centre commercial INTERMARCHÉ. Le projet comprend :

- La démolition des bâtiments actuels (Intermarché, Brico-cash, Kiabi);
- La conservation du bâtiment Rody actuel;
- La création d'un Intermarché de 6 504 m² au nord du site;
- La création d'un Brico-Cash de 4148 m² à l'ouest de l'intermarché;
- La création d'un Kiabi de 1 846 m² à l'est de l'intermarché;
- Le démantèlement de la station-service et la création d'une nouvelle avec 6 pompes, dont 4 pompes VL (dont 1 PMR) et de 2 pompes PL,
- Réaménagement du parking pour atteindre un total de 319 places dont 8 places PMR et 8 places Jeune Maman à la place de l'actuel et 8 bornes de recharge électrique.
- La création de 5 abris 2 roues, 6 abris chariots
- La création d'espaces verts pour atteindre un total de 42 420m² d'Espaces vert ainsi que la création de 3 715 m² de stationnement perméables.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est :

- De présenter une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune,
- D'aménager le centre commercial actuel et d'obtenir une plus grande surface de vente,
- De créer des emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier pour ce projet est estimée à 36 mois.

Durant la phase travaux :

- une charte "chantier propre" signée par les entreprises réalisant les travaux sera mise en place afin de limiter les nuisances en phase chantier (poussière, circulation, pollution visuelle, déchets, gestion des eaux, nuisances vis à vis du voisinage...). Un responsable "environnement sera nommé afin de veiller au respect de ces prescriptions".

Le chantier générera du trafic lié à la livraison des engins et des matériaux nécessaires au chantier.

Les bâtiments actuels (Intermarché, Brico-cash, Kiabi) seront démolis dans le cadre du projet. Les déchets de démolition seront évacués.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site impliquera :

- la présence de clients durant les horaires d'ouvertures du magasin,
- le travail des employés,
- le passage de véhicules de livraison,
- le passage de clients au niveau de la station-service,
- la collecte des déchets,
- l'entretien des espaces verts,
- l'entretien des installations techniques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment intermarché	6 504 m ²
Bâtiment brico-cash	4 148 m ²
Bâtiment Kiabi	1 846 m ²
Places de stationnement	319 places
Espaces verts	42 420 m ²
Places perméables	3 715 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Mairie
Route départementale 498
ST-CYPRIEN & BONSON (42160)

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 23' 15" 62 Lat. 45° 52' 7" 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est :

- De présenter une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune,
- D'aménager le centre commercial actuel et d'obtenir une plus grande surface de vente,
- De créer des emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier pour ce projet est estimée à 36 mois.

Durant la phase travaux :

- une charte "chantier propre" signée par les entreprises réalisant les travaux sera mise en place afin de limiter les nuisances en phase chantier (poussière, circulation, pollution visuelle, déchets, gestion des eaux, nuisances vis à vis du voisinage...). Un responsable "environnement sera nommé afin de veiller au respect de ces prescriptions".

Le chantier générera du trafic lié à la livraison des engins et des matériaux nécessaires au chantier.

Les bâtiments actuels (Intermarché, Brico-cash, Kiabi) seront démolis dans le cadre du projet. Les déchets de démolition seront évacués.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site impliquera :

- la présence de clients durant les horaires d'ouvertures du magasin,
- le travail des employés,
- le passage de véhicules de livraison,
- le passage de clients au niveau de la station-service,
- la collecte des déchets,
- l'entretien des espaces verts,
- l'entretien des installations techniques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment intermarché	6 504 m ²
Bâtiment brico-cash	4 148 m ²
Bâtiment Kiabi	1 846 m ²
Places de stationnement	319 places
Espaces verts	42 420m ²
Places perméables	3 715 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Mairie
Route départementale 498
ST-CYPRIEN & BONSON (42160)

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 23' 15" 62 Lat. 45° 52' 7" 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 2 « Plaine du Forez », identifiant : 820002499 - ZICO, « Plaine du Forez », identifiant RA09 (Réserve de chasse)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de BONSON et de ST-CYPRIEN sont concernées par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Loire approuvé le 23 novembre 1998. Le site étudié est situé hors zone d'aléa.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL ne se trouve au droit du site. Aucun site BASIAS ne se situe au droit du site. Aucun site recensé dans les bases de données BASOL ne se trouve dans un rayon de 500 m autour du site. Aucun site recensé dans les bases de données BASIAS ne se trouve dans un rayon de 500 m autour du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage sur la commune de Saint-Cyprien. 4 captages sont présents sur la commune de Bonson, le site se trouve dans le périmètre éloigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Natura 2000, « Plaine du Forez » (FR8212024) et « Milieux Alluviaux et Aquatiques de la Loire » (FR8201765) à 900 m à l'Est, - ZNIEFF de type 1, « Fleuve Loire et Annexes Fluviales de Grangent à Balbigny » (820032225) à 900 m à l'Est et « Etang les Plantées et Prairies de la Violetière » (820032203) à 2,3 km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la démolition de bâtiments existants cela générera des déchets qui seront évacués du site. Le site étant déjà construit, en grande partie imperméabilisé et sa topographie étant uniforme et présentant un faible dénivelé entre le haut et le bas de la parcelle il n'y aura pas d'opération de déblais / remblais importante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est actuellement occupé par un centre commercial. Le projet prévoit le réaménagement du centre commercial.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Natura 2000, « Plaine du Forez », code site FR8212024, situé à 900 m à l'Est, - Natura 2000, « Milieux Alluviaux et Aquatiques de la Loire », code FR8201765, situé à 900 m à l'Est, Au vu de la distance entre le site et ces zones l'impact potentiel est faible. De plus le site conserve le même type d'activité, le site aura toujours une vocation d'activité commerciale. Le projet n'aura pas d'impact sur ces habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet impactera peu d'espaces naturels, le site étant déjà occupé par des bâtiments commerciaux. De plus des espaces verts et des places perméables seront mis en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Saint-Cyprien et Bonson ne sont pas concernées par des Plans de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique : zone de sismicité 2 (aléa faible). Risque de retrait gonflement des argiles : aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'arrêté préfectoral termites/mérule dans le département de la Loire. Potentiel radon : 1
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier : trafic d'engins pouvant effectuer des livraisons ou des évacuations de déchets de démolition. - En phase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets. L'activité n'augmentera pas le trafic, en effet le site est déjà existant et il s'agit d'un réaménagement mais les enseignes présentes resteront les mêmes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui de manière temporaire en phase chantier Oui phase d'exploitation ou les bruits auront un impact limité sur les voisins du fait de l'orientation du bâtiment, la position du parking à proximité de la RD498 et de la RD108, source de bruit. De plus le site est déjà occupé par un centre commerciale et le projet porte sur son réaménagement. Cf. partie 5.4.2 pour plus de détails.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les odeurs pourraient provenir de la zone déchets. Toutefois, sachant qu'il s'agit d'un réaménagement et compte tenu de la taille du projet et de la gestion des déchets envisagée le projet ne devrait pas généré de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura une enseigne lumineuse ainsi que des éclairages au niveau du parking. Ceux-ci seront éteint la nuit entre 22h30 et 6h (programmation) de plus ils seront orientés vers le parking en direction opposé aux habitations.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets. Durant l'exploitation, les émissions seront réduites par la mise en place d'une limitation de vitesse, de l'arrêt des véhicules lors des livraisons et la promotion des modes doux (voitures électriques et vélos).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va imperméabiliser une partie du terrain mais des mesures compensatoires telles que la mise en place de places de stationnements permettant l'infiltration des eaux ou la création d'espaces vert seront mises en place. De plus le réaménagement du centre commercial actuel va permettre de diminuer la surface imperméable du site et ainsi de réduire l'impact du site sur les eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase d'exploitation les déchets seront : DIB, cartons, plastiques, fermentescibles. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisé. Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées. Une zone de déchets spécifique sera présente au niveau de l'Intermarché.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par des activités commerciales et une station-service. L'usage du sol ne changera donc pas.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que :

- Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles et les milieux naturels, du fait de sa nature de réaménagement du centre commercial déjà existant.
- Le projet peut potentiellement impacté les eaux souterraines car il prévoit la création d'une station-service. Mais l'installation fera l'objet d'entretien et de contrôle régulier afin d'éviter tout risque et respectera les réglementations en vigueur. De plus une station-service était déjà présente sur le site l'impact potentiel ne sera pas augmenté.
- Les communes de BONSON et de ST-CYPRIEN sont concernées par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Loire approuvé le 23 novembre 1998, mais le projet est situé hors zone d'aléa.
- Le projet n'est pas concerné par un risque naturel en dehors des aléas faible des risques sismique et retrait-gonflement des argiles.
- Le projet porte sur le réaménagement du centre commercial actuel, l'occupation du sol reste donc la même.
- Le réaménagement du centre commercial permettra de réduire la surface imperméabilisé par le centre actuel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement.

Le réaménagement de l'Intermarché permettra d'offrir une meilleure offre et d'augmenter la surface de vente, cela évitera notamment l'évasion commerciale.

Le projet aura un faible impact en terme de nuisance.

Le projet n'est pas situé dans une zone de restriction d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.

Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux de surface et sur les zones naturelles, du fait de sa nature de réaménagement du centre commercial actuel. Le site ne change pas d'activité et le réaménagement du site permet de réduire la surface imperméable du site avec la création d'espaces verts et de places perméables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Annexe au cerfa Annexe 2 - Etude environnementale A.D Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Minibel

le,

23.01.19.

Signature

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

24, Rue Auguste Chabrières

75017 PARIS

Tél. 01.69.64.12.61 - Fax 01.69.64.12.60

SIRET 334 056 647 00599 - APE 4711F

